

C'est quoi l'ALD ?



A quoi sert l'ALD :

ALD veut dire Affection de Longue Durée

L'**ALD** est une maladie est grave

ou une maladie qui dure longtemps dans le corps.

Par exemple : le diabète, le cancer, la maladie de Parkinson.

Le traitement est souvent très cher.

Etre en **ALD** veut dire que l'Assurance maladie

rembourse presque toutes les dépenses liées au traitement.

Le médecin traitant demande à l'Assurance maladie pour que je sois en **ALD**.

L'Assurance maladie dit oui ou non.

Pour les soins en ALD, le médecin doit utiliser

une ordonnance avec le mot « **ALD** » dessus.

Ce qui est remboursé quand je suis en ALD :

Quand je suis en **ALD**, l'Assurance maladie
dépenses :

rembourse les

- Quand je vais chez mon médecin



- Quand j'achète des médicaments



- Quand je vais à l'hôpital



- Quand je prends ma voiture, une ambulance ou le taxi



Je n'ai pas besoin de payer.

C'est l'Assurance maladie qui le fait automatiquement.

Ca s'appelle le tiers payant.

Je paye le « reste à charge » :

Le « **reste à charge** » c'est ce qui n'est pas remboursé.

Je dois payer :

- 1 € quand je vais chez le médecin.
Cela ne peut pas dépasser 50 € par an.
- 50 centimes pour les boîtes de médicaments
Cela ne peut pas dépasser 50 € par an.
- 20 € par jour quand je vais à l'hôpital.
Ma mutuelle peut m'aider à payer les 20€.
- Je paye **les dépassements d'honoraires**.
Les dépassements d'honoraires c'est quand le médecin est plus cher.
Ma mutuelle peut m'aider à payer **les dépassements d'honoraires**.

Ce que je dois faire pour être en ALD :

- Je dois avoir un médecin traitant.
- Je dois avoir un compte sur le site de l'Assurance maladie.
Le site de l'Assurance maladie s'appelle ameli.fr
- Je dois connaître ce que rembourse ma mutuelle
ou ma complémentaire santé.
Pour savoir, je peux aller sur le site internet de ma mutuelle.
- Ma carte vitale doit être à jour.
Pour mettre à jour ma carte vitale,
je dois aller dans une pharmacie ou à l'Assurance maladie.

- Si je suis déjà en **ALD**,
je peux aller vérifier mon compte sur le site de l'Assurance maladie.
Il faut aller sur l'onglet **ALD** et regarder les remboursements.

Où trouver plus d'informations ?

- Sur le site de l'Assurance maladie : ameli.fr
- Sur le forum, qui se trouve sur le site ameli.fr
Un forum est un endroit de discussion.
- Par téléphone en tapant le 3646
- En posant une question par mail depuis mon compte ameli.fr
- Dans les locaux de l'Assurance maladie



Document validé en Facile à lire et à comprendre via l'Udapei 74,
par GUERIN Patrick et GODARD Marion.
©European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe



Cette information a été rendue accessible dans le cadre d'un partenariat avec SantéBD.